

Panorama de la vie associative Dans les Bouches-du-Rhône

**Observatoire départemental de la vie associative
Recherches et Solidarités**

Janvier 2011





Objectifs de ce panorama

- Mieux connaître les principaux éléments chiffrés concernant la vie associative du département et le contexte dans lequel elle se développe, en la situant dans l'ensemble régional et national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs du département, dans la perspective de mettre en place des actions de promotion et/ou de dynamisation du tissu associatif adaptées à la situation,
- Valoriser auprès du grand public la richesse du tissu associatif départemental,
- Fournir aux chercheurs du département, ou de la région, les données les plus récentes qu'ils pourront analyser sous un angle historique, sociologique ou encore socio-économique.



Nos sources et nos coopérations

- Les services du Journal officiel, ainsi que ceux du ministère de l'Intérieur et des préfetures d'Alsace Moselle, pour les créations d'associations,
- La Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, ainsi que les services du ministère des Sports pour le nombre et le suivi des clubs sportifs,
- La direction des études de l'ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (URSSAF), et la caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, pour le bilan de l'emploi associatif et plus largement de l'économie sociale,
- Un comité composé d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un réseau de consultants sur l'ensemble du territoire, dans les Maisons des associations, les services publics, et les collectivités territoriales.

Les chiffres de ce panorama sont présentés à l'unité près. Ils doivent être lus avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.



Contenu du panorama

Il se présente selon les trois axes suivants :

- Une décennie de créations d'associations dans le département, dans quelques-unes de ses composantes, et une observation précise des objets de ces créations. Ceci en lien avec quelques repères régionaux et nationaux.
- Les enjeux économiques et sociaux du secteur associatif, autour des associations employeurs.
- Le tissu associatif aujourd'hui : une estimation prudente du nombre des associations vivantes et du nombre des bénévoles dans le département.

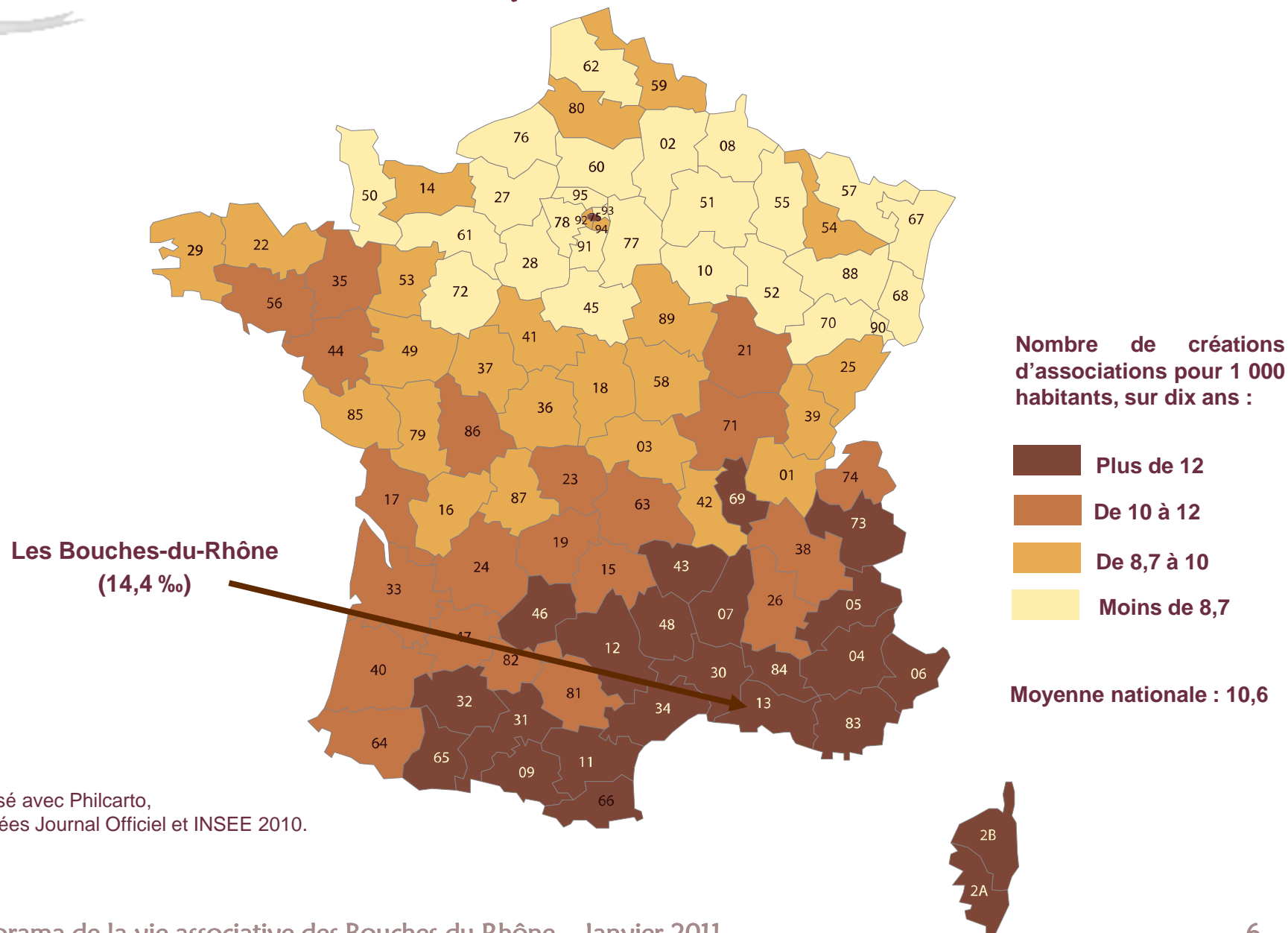
En fin de présentation, une diapositive rassemble les chiffres clés de l'année 2010.



Créations d'associations

Bilan sur dix ans et analyse

Les créations dans les départements



Des créations pour répondre aux besoins

2601 créations d'associations dans le département en 2009-2010, mais cette donnée pour une année ne saurait refléter la dynamique associative.

Le dynamisme de création répond avant tout aux attentes de la population : au regard de ses besoins ressentis ou exprimés.

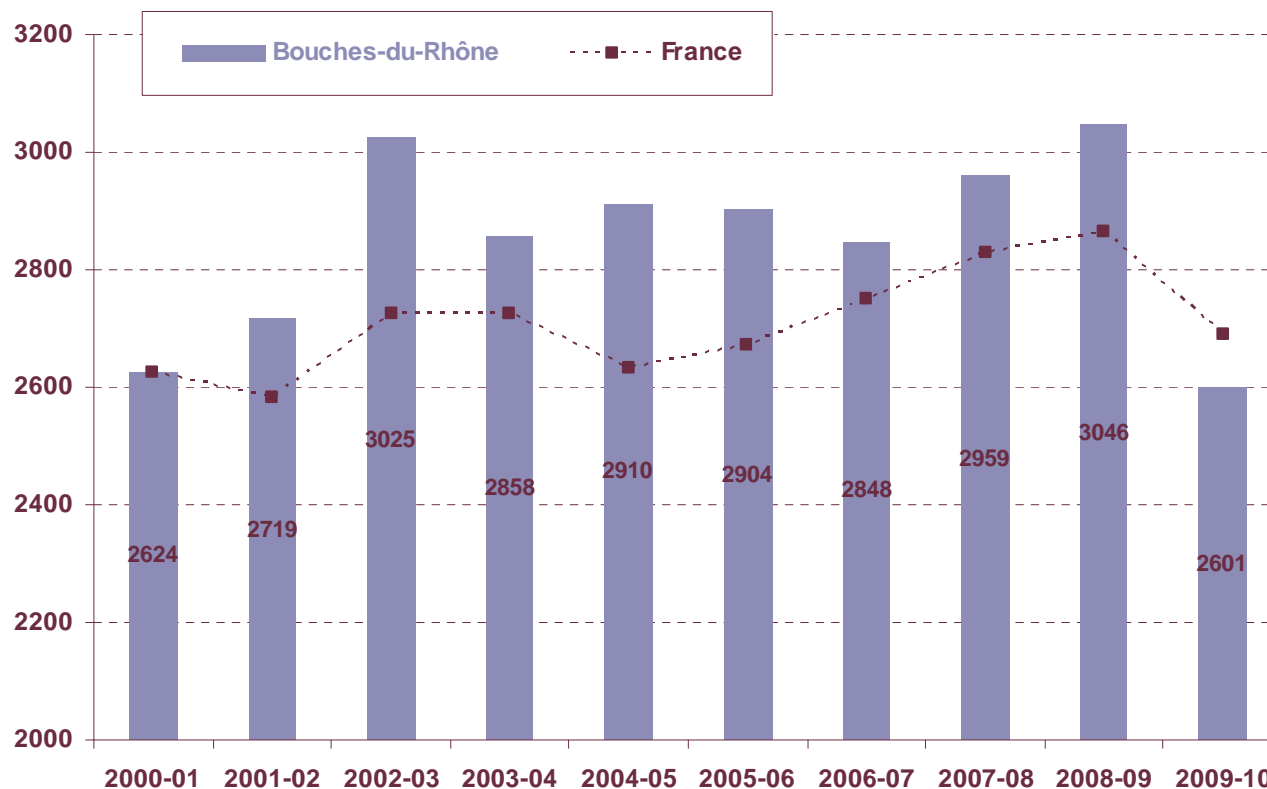
C'est pourquoi il se mesure en calculant le nombre de créations d'associations pour 1.000 habitants, ceci sur une période significative de 10 ans (années 2000-2001 à 2009-2010).

	Département	Région	France
Créations pour 1000 habitants	14,4	13,8	10,6

Sources : Journal officiel et INSEE recensement de la population 2010. Traitement R&S. Lecture : 14,4 associations nouvelles pour 1000 habitants ont été enregistrées dans les Bouches-du-Rhône au cours des 10 dernières années.

Les Bouches-du-Rhône présentent un nombre de créations pour 1.000 habitants supérieur à la moyenne régionale, elle-même bien au-dessus du repère national.

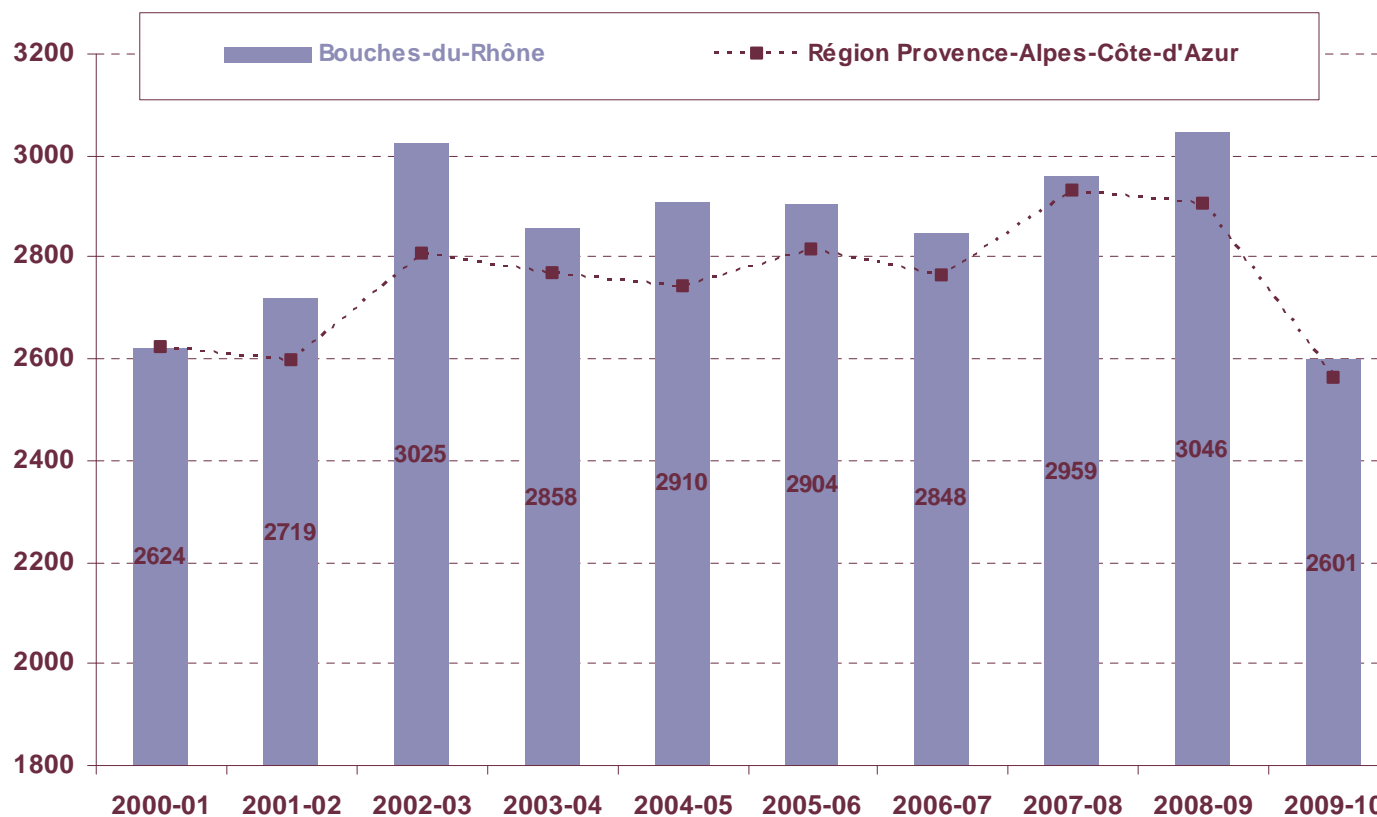
Plus de 28 000 associations nouvelles en 10 ans



Source : Services du Journal officiel. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base (de 2624 associations) pour l'année associative 2000-2001.

Le rythme des créations est ici un peu plus soutenu qu'au plan national. Le repli de l'année 2009 – 2010 est en revanche un peu plus prononcé.

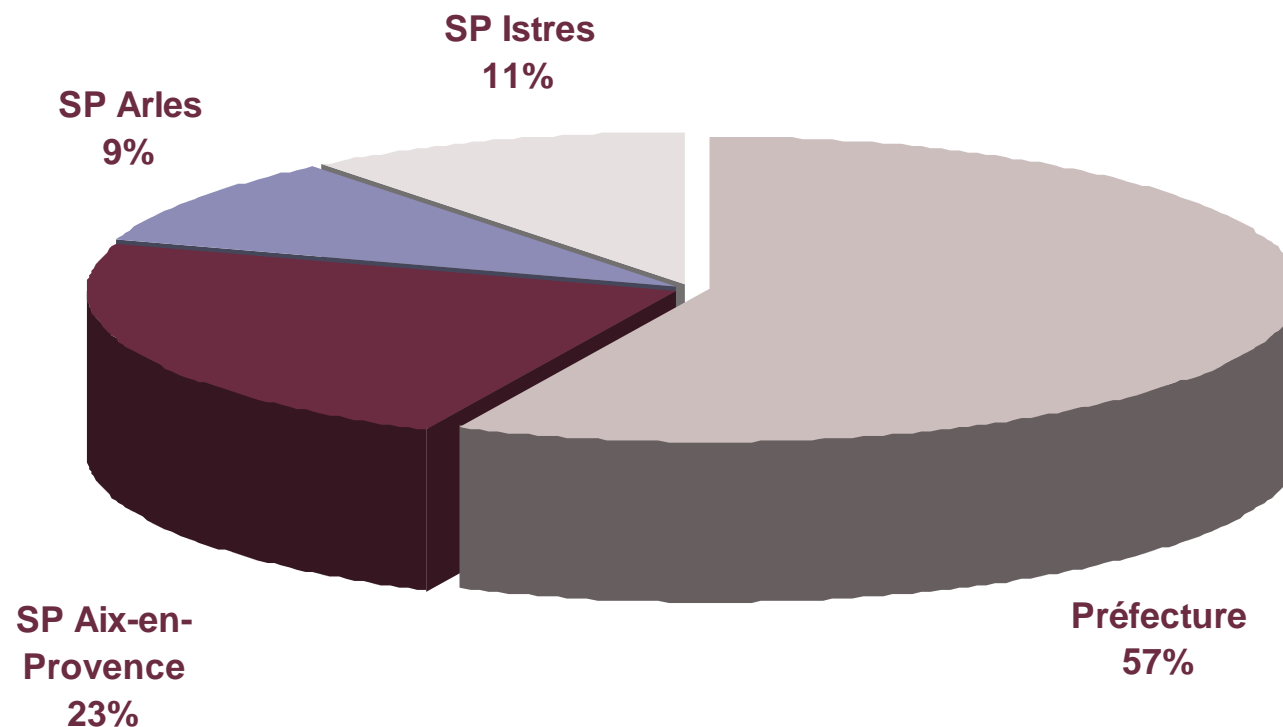
Le département dans sa région



Source : Services du Journal officiel. L'évolution régionale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base (de 2624 associations) pour l'année associative 2000 - 2001.

L'évolution départementale est proche de la tendance régionale, avec un tassement aussi net au cours de la dernière année.

Six créations sur 10 en préfecture



Source : Services du Journal officiel. Déclarations portant sur les dix dernières années.

La préfecture (Marseille) enregistre plus de la moitié des créations départementales. Vient ensuite la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, avec 23% du total.



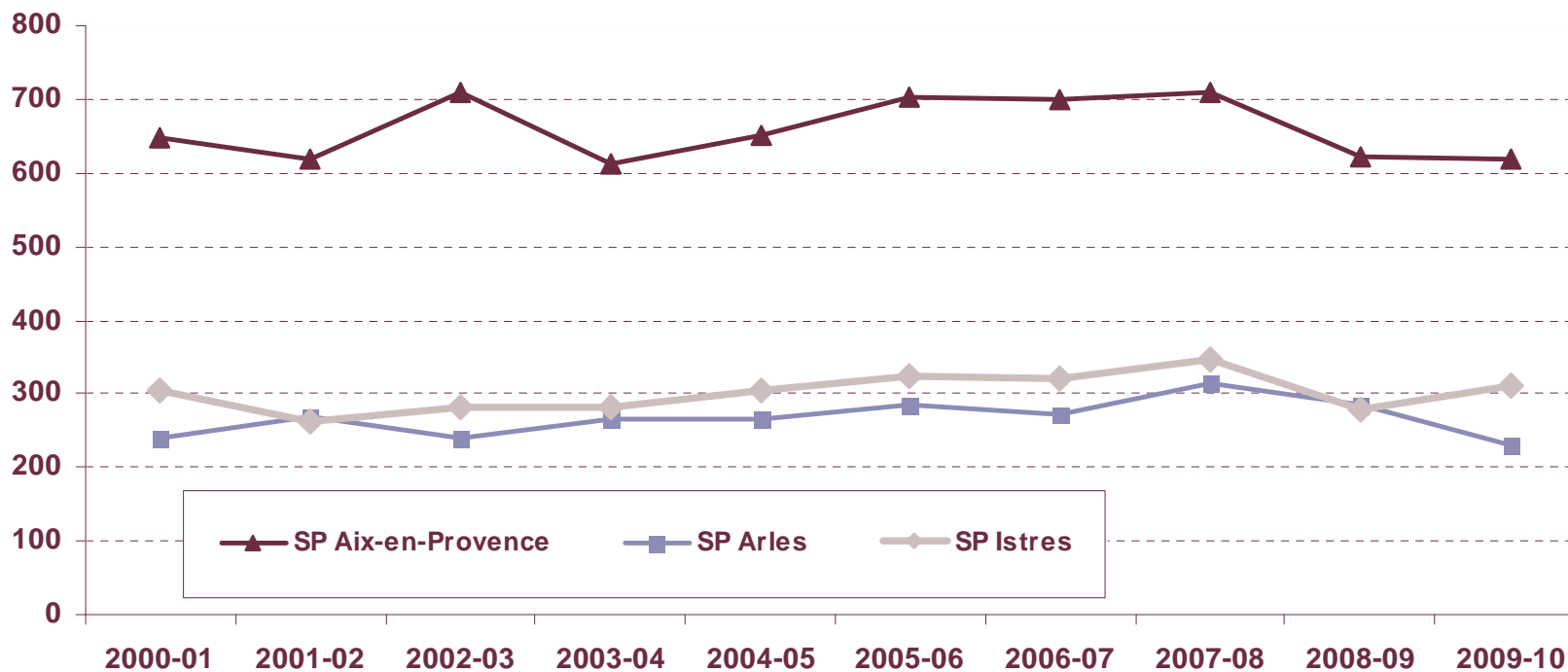
Créations en préfecture et sous-préfectures

	Créations au cours des 10 dernières années	Dont créations 2009-2010	Créations pour 1000 habitants
Préfecture (Marseille)	16 214	1 440	15,4
Aix-en-Provence	6 594	620	15,6
Arles	2 664	231	13,5
Istres	3 022	310	9,7
Département	28 494	2 601	14,4

Source : Journal officiel et INSEE recensement de population 2010. Traitement R&S. **Lecture : 15,4 associations nouvelles pour 1000 habitants ont été enregistrées en préfecture, au cours des 10 dernières années.**

Les taux de créations de la sous-préfecture d'Arles (13,5‰) et surtout de celle d'Istres (9,7‰) sont en retrait par rapport à celui de la préfecture et celui de la sous-préfecture d'Aix-en-Provence, proches de 15,5‰.

Créations en sous-préfectures



Source : Services du Journal officiel.

La courbe de la préfecture (57% des créations) épouse celle du département, et n'est pas reproduite ici. A l'exception de quelques années, les courbes des trois sous-préfectures connaissent des évolutions assez voisines.



Mieux connaître

les associations nouvelles



Répartition par thème

Depuis avril 2007, les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés.

Une association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. Sont présentées ici les inscriptions des nouvelles associations, inscriptions dont le nombre dépasse forcément celui des créations.

Sont présentées ci-après :

1. La répartition, **en pourcentage**, des inscriptions dans les principaux thèmes au niveau du **département**, en le situant par rapport aux moyennes régionale et nationale.
2. La répartition, **en pourcentage**, des inscriptions pour les associations enregistrées, au sein du département, en préfecture et dans les sous-préfectures.
3. La répartition, **en moyenne annuelle sur trois ans**, des inscriptions enregistrées dans le département, au sein de chacun des 29 thèmes.

Des associations pour quoi faire ?

Répartition en 10 grands thèmes des inscriptions
des associations créées au cours des 3 dernières années.

Inscriptions des créations, par thème en %	Département	Région	France
Culture	25,8	23,6	22,6
Sports	13,6	14,5	15,3
Loisirs	15,2	14,7	13,9
Social	6,9	6,8	7,8
Santé	4,7	4,7	4,2
Education, formation	5,9	5,6	5,9
Economie	2,6	3,9	4,7
Aide à l'emploi, développement local	2,5	2,6	2,6
Environnement	3,7	4,2	3,8
Autres ⁽¹⁾	19,1	19,4	19,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 3 ans, 25,8 % des inscriptions se sont situées sous le thème « Culture », dans le département, pour une proportion de 23,6 % dans la région et de 22,6% en moyenne nationale.

(1) Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Des créations proportionnellement un peu plus nombreuses dans la culture et dans les loisirs tandis que le sport et l'économie sont en retrait.

Spécificités au sein du département

Répartition des inscriptions des associations enregistrées en préfecture et dans les trois sous-préfectures au cours des 3 dernières années.

Inscriptions des créations, par thème en %	En préfecture	Dans les 3 sous-préfectures
Culture	31,2	20,5
Sports	13,2	14,1
Loisirs	10,4	20,1
Social	8,9	4,9
Santé	5,2	4,2
Education, formation	6,8	5,0
Economie	2,6	2,7
Aide à l'emploi, développement local	2,9	2,0
Environnement	3,7	3,7
Autres ⁽¹⁾	15,1	22,9
Total des inscriptions	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Depuis 3 ans, 31,2 % des inscriptions enregistrées en préfecture des Bouches-du-Rhône se sont situées sous le thème « Culture » pour une proportion de 20,5 %, dans l'ensemble des sous-préfectures.

(1) Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

La préfecture de Marseille se distingue dans la culture, le social, la santé et l'éducation. Les sous-préfectures, un peu dans le sport et surtout dans le secteur des loisirs.

Au plus près de l'objet des créations

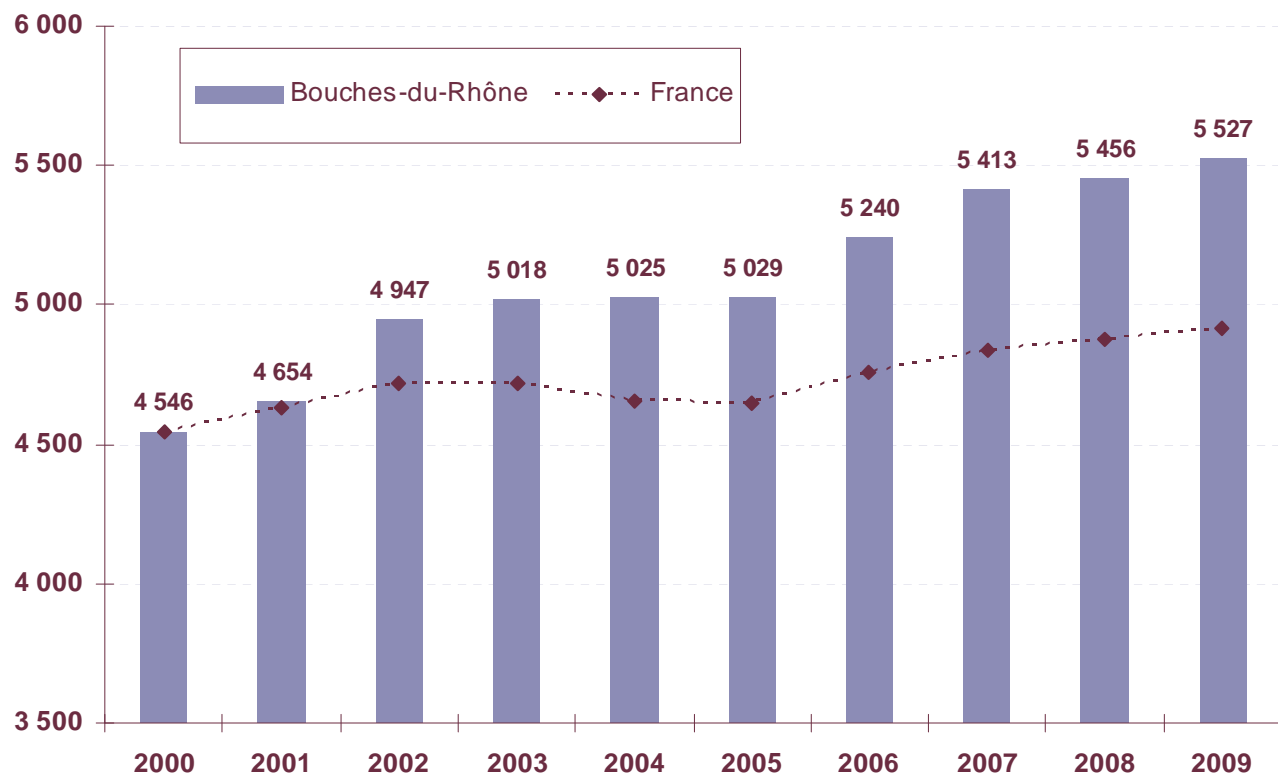
Répartition des inscriptions nouvelles dans le département en moyenne annuelle sur 3 ans		Information, communication	103
		Représentation, promotion et défense d'intérêts éco.	79
		Conduite d'activités économiques	17
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	941	Activités politiques	35
Sports, activités de plein air	484	Défense des droits fondamentaux, activités civiques	56
Chasse, pêche	13	Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques	27
Clubs de loisirs, relations	365	Recherche	41
Action socioculturelle	189	Armée	8
Interventions sociales	52	Tourisme	10
Associations caritatives et humanitaires	127	Justice	3
Services familiaux, services aux personnes âgées	70	Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	239
Aide à l'emploi, développement local	90	Clubs, cercles de réflexion	90
Education, formation	215	Logement	7
Santé	156	Sécurité, protection civile	3
Services et établissements médico-sociaux	15	Préservation du patrimoine	34
Environnement, cadre de vie	135	Divers	36

Source : Journal officiel.



**Les associations employeurs :
un enjeu économique et social**

Plus de 5 500 associations employeurs



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Le nombre d'associations employeurs est calculé selon la méthode de l'ACOSS-URSSAF (annexe 2). L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution départementale, à partir de la même base pour l'année 2000.

L'évolution du nombre d'employeurs associatifs du département est nettement plus soutenue qu'au plan national, avec une nette accélération en 2002, et depuis 2006. Leur nombre a progressé de près de 1.000 en dix ans.

Répartition des associations employeurs

Tranches	Nombre d'associations employeurs	Ventilation départementale	Ventilation nationale
1 ou 2 salariés	2 942	53%	53%
3 à 5 salariés	851	15%	15%
6 à 9 salariés	588	11%	10%
10 à 19 salariés	515	9%	10%
20 à 49 salariés	396	7%	8%
50 à 99 salariés	142	3%	3%
100 salariés et +	91	2%	1%
Total	5 527	100%	100%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009, selon le nouveau mode de calcul des associations employeurs, précisé en annexe 2. La répartition selon la taille des associations s'en trouve légèrement revue par rapport aux publications R&S antérieures.

La répartition des associations selon leur taille est proche de la structure nationale. Les associations de taille moyenne (10 à 49 salariés) sont ici un peu moins nombreuses, contrairement à celles de 6 à 9 salariés et à celles de 100 salariés et plus.

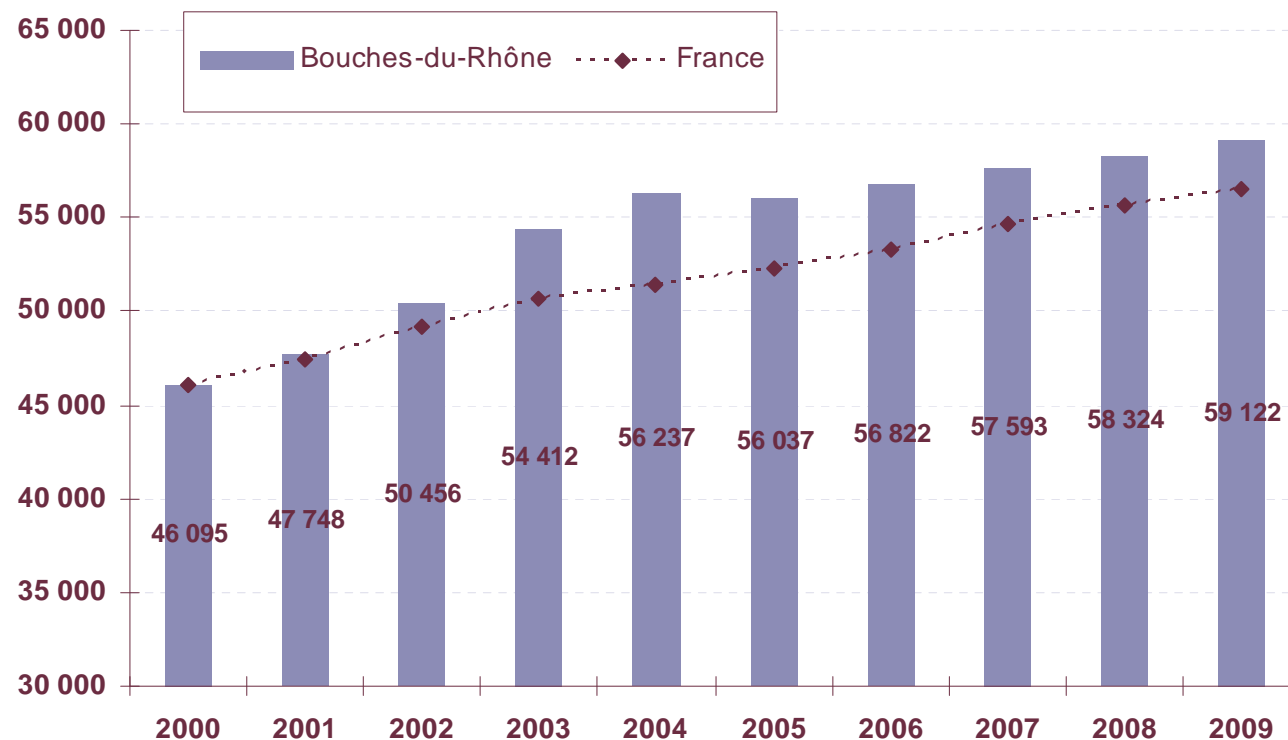
Taille moyenne des associations employeurs

	Employeurs	Salariés	Taille moyenne (salariés par association)
Enseignement	562	7 446	13,2
Sport	806	2 515	3,1
Santé	81	4 594	56,7
Social	924	26 526	28,7
Loisirs	40	128	3,2
Culture	917	3 494	3,8
Autres activités ⁽¹⁾	508	4 179	8,2
Autres ⁽²⁾	1 690	10 244	6,1
Total	5 527	59 122	10,7

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Autres associations fonctionnant par adhésion volontaire (APE 9499Z).

La taille moyenne est ici légèrement inférieure au national (10,7 contre 11,1). Elle varie fortement entre le sport, les loisirs et la culture (moins de 4 salariés en moyenne par association), et le secteur de la santé qui dépasse 50 salariés, en moyenne.

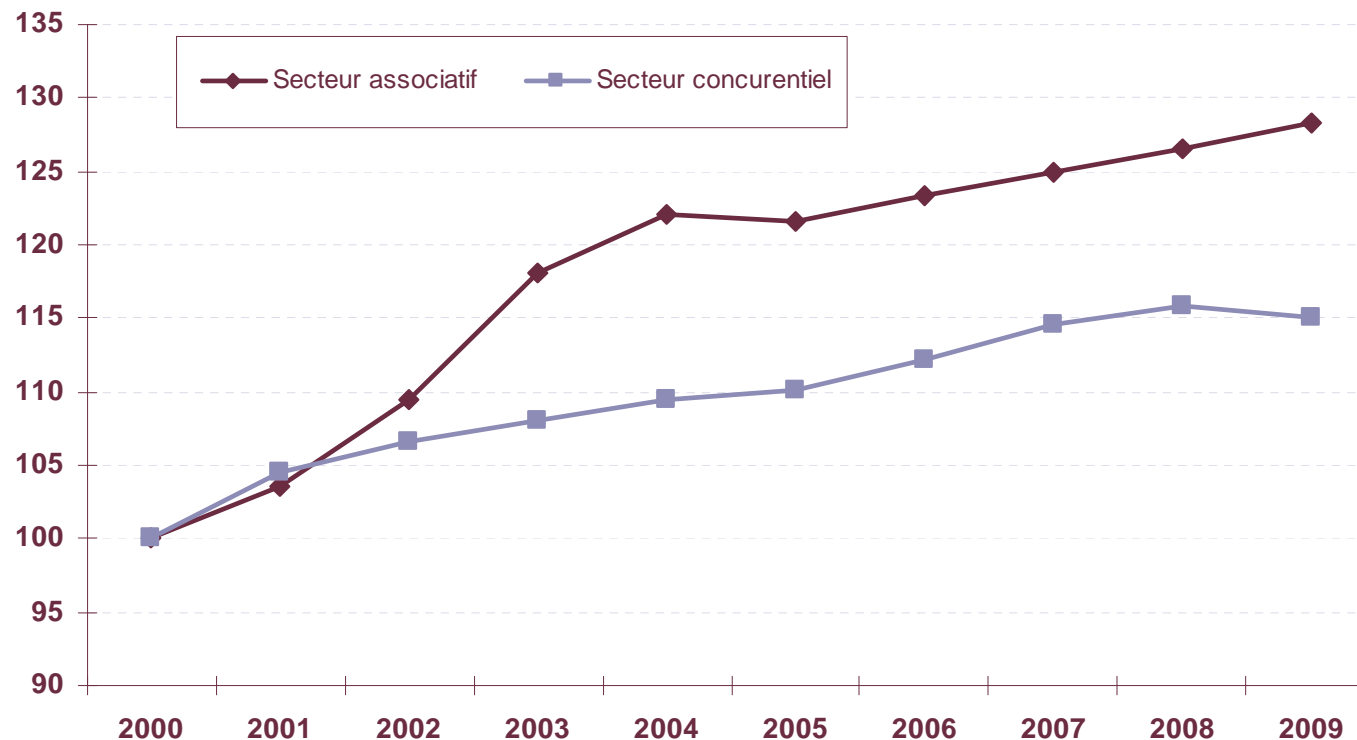
Plus de 13 000 emplois nouveaux depuis 2000



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'emploi associatif a progressé de manière plus soutenue qu'en moyenne nationale, en 2003 et 2004. Sa croissance est plus douce depuis.

Dynamisme de l'emploi du secteur associatif



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009 exprimées en base 100 à partir de l'année 2000. Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations.

L'emploi associatif croît plus vite que l'ensemble du secteur privé, notamment entre 2002 et 2004. En 2009, la croissance associative contraste avec la légère baisse enregistrée par le secteur concurrentiel dans son ensemble.

1,1 milliard d'euros de salaires en 2009

	Evolution de la masse salariale des associations entre 2000 et 2009	Part au sein du secteur privé en 2009
Bouches-du-Rhône	+ 56%	7,2%
France	+ 50%	6,8%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009.

Les salaires distribués par les associations représentent ici une part du secteur privé (7,2%), supérieure à la référence nationale (6,8%).

Avec plus de 59.000 emplois et près de 1,1 milliard d'euros de salaires distribués en 2009, le secteur représente un enjeu économique important pour le département. Ces emplois, fortement ancrés au territoire, sont précieux car ils apportent du lien social, et ne peuvent généralement pas se délocaliser.

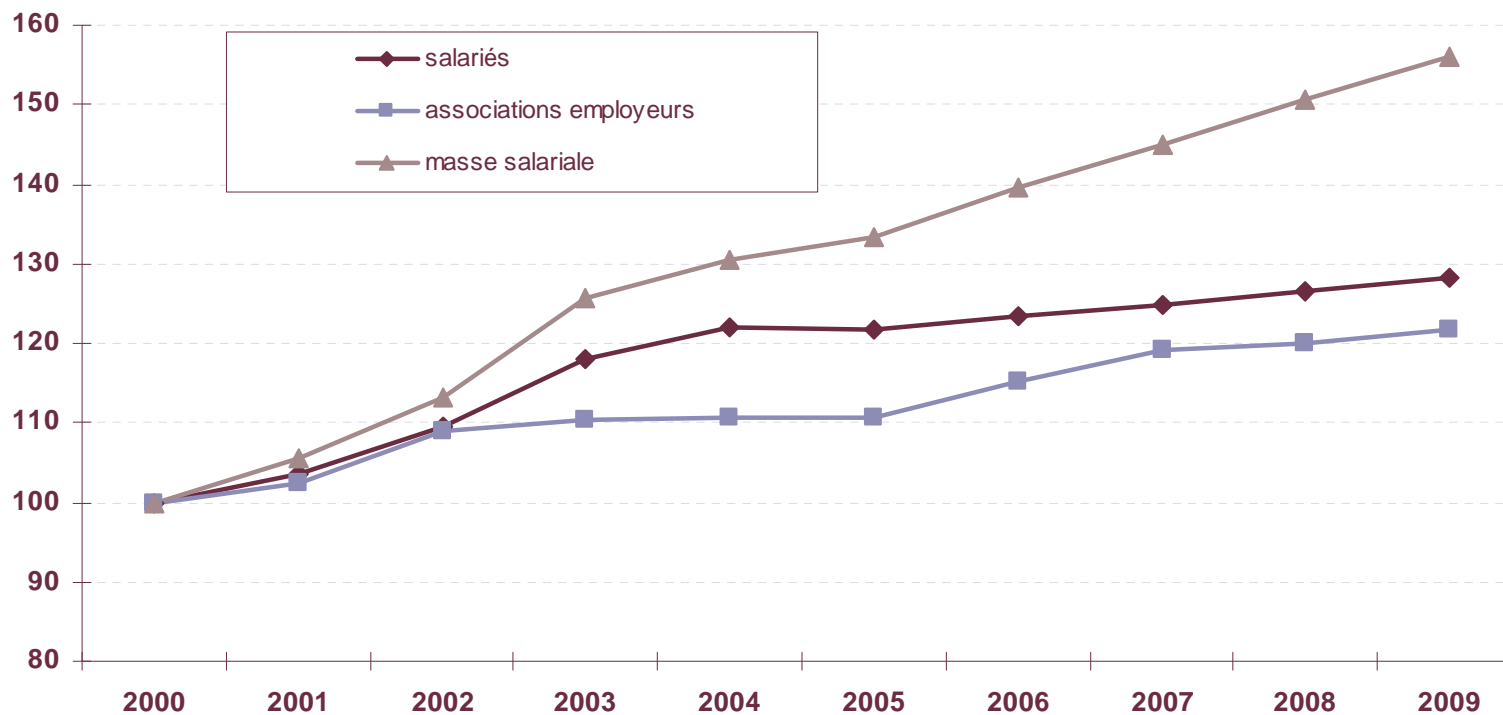
Salaire moyen annuel selon l'activité

	Masse salariale (en milliers d'€)	SMPT ⁽¹⁾ (en €)
Enseignement	139 076	18 678
Sport	35 006	13 919
Santé	122 940	26 761
Social	461 984	17 416
Loisirs	1 450	11 329
Culture	59 025	16 893
Autres activités ⁽²⁾	93 076	22 272
Autres ⁽³⁾	182 975	17 862
Total	1 095 532	18 530

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Salaire Moyen Par Tête sur l'année. (2) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, cantines, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (3) Autres associations fonctionnant par adhésion volontaire (APE 9499Z).

Le salaire moyen annuel par tête (SMPT) varie fortement, du fait notamment de la qualification (cf la santé) et du temps partiel plus ou moins fréquent selon les secteurs.

Evolutions en trois dimensions



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données exprimées en base 100 à partir de l'année 2000.

Le nombre des salariés progresse de 28%, pendant que le nombre d'employeurs évolue de 22% : la taille moyenne des associations augmente. La courbe de la masse salariale est plus accentuée que celle des salariés : parmi les hypothèses, le travail y est mieux rémunéré, ou, plus probable, le temps de travail progresse.



Longévité des employeurs associatifs

D'une année sur l'autre, les associations employeurs résistent dans une proportion de 95% (*La France associative en mouvement – Edition 2010*).

Parmi celles qui disparaissent, près de neuf sur dix (87,3% en 2009) ont moins de trois salariés.

Ces petites associations comportant un ou deux salariés sont les plus fragiles : elles correspondent à 53% du total des employeurs dans les Bouches-du-Rhône.

Plusieurs indices⁽¹⁾ permettent de qualifier la longévité de ces associations. Le plus simple et significatif est la proportion d'associations de moins de trois salariés qui ont plus de dix ans dans le département :

Elle est seulement de 28% dans les Bouches-du-Rhône,
pour une moyenne nationale de 39%.

(1) Notamment à partir de notre examen de cohortes d'associations employeurs, et de leur survie à 3 ans et 10 ans.

Le Chèque Emploi Associatif

Le CEA a été institué en 2004. Mesure de simplification visant à faciliter l'embauche et les formalités des employeurs du domaine associatif, il concerne les associations employant jusqu'à 9 équivalents temps plein, en moyenne sur l'année.

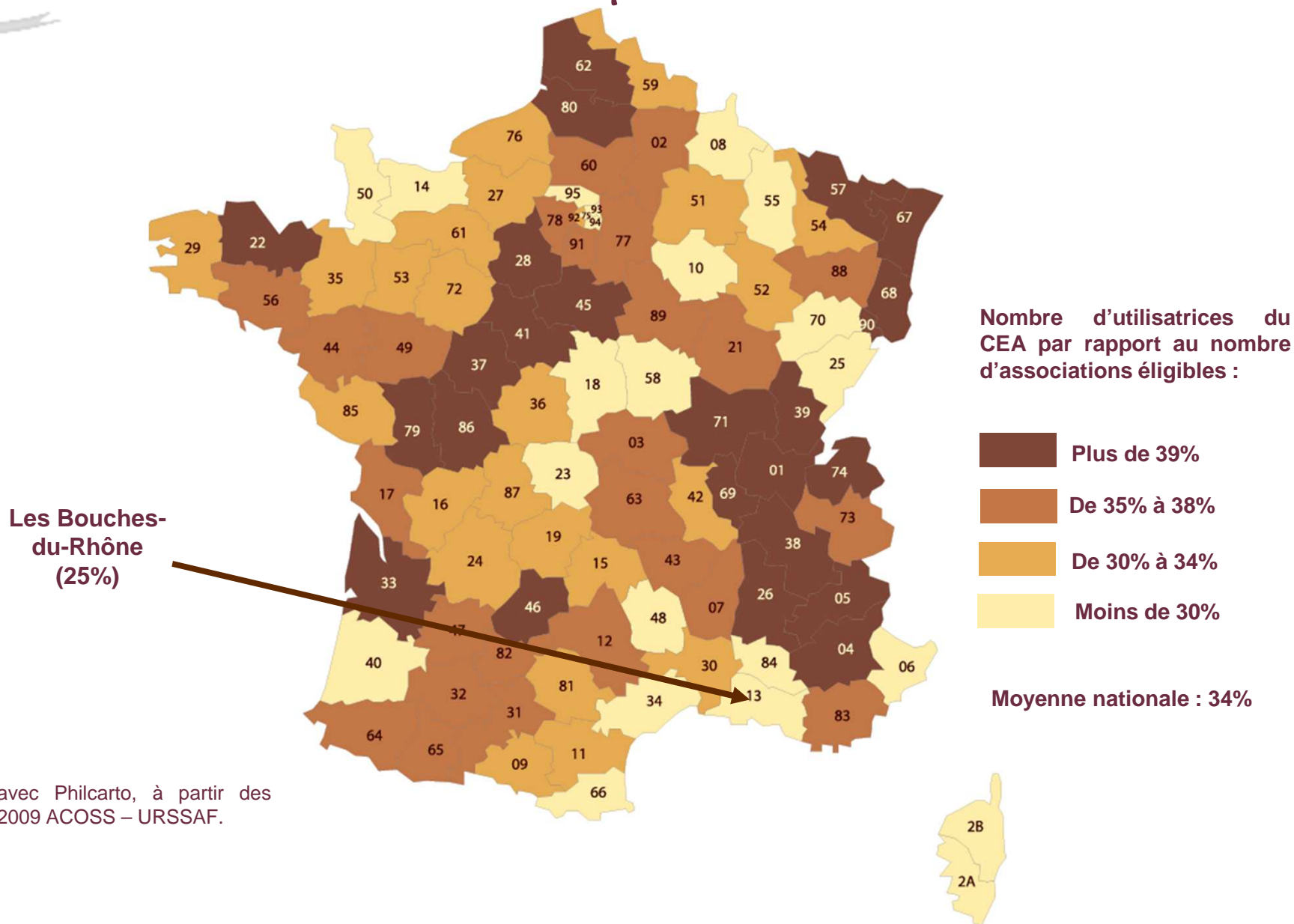
	Associations utilisatrices	Salariés concernés	Masse salariale (en K €) correspondante
Bouches-du-Rhône	1 031	2 609	9 358
France	38 284	99 572	267 767

Source : Données ACOSS-URSSAF 2009. Comportant aussi les associations relevant du régime agricole.

Après une montée en puissance progressive depuis 2004, le dispositif a concerné plus de 1.000 utilisateurs, en 2009, pour plus de 2.600 salariés.

Parmi les associations éligibles du département, 25% l'ont utilisé : une proportion très nettement inférieure à la moyenne nationale qui est de 34%.

Utilisation du CEA dans les départements



Réalisé avec Philcarto, à partir des données 2009 ACOSS – URSSAF.



La place du secteur associatif

1 emploi privé sur 10 dans une association

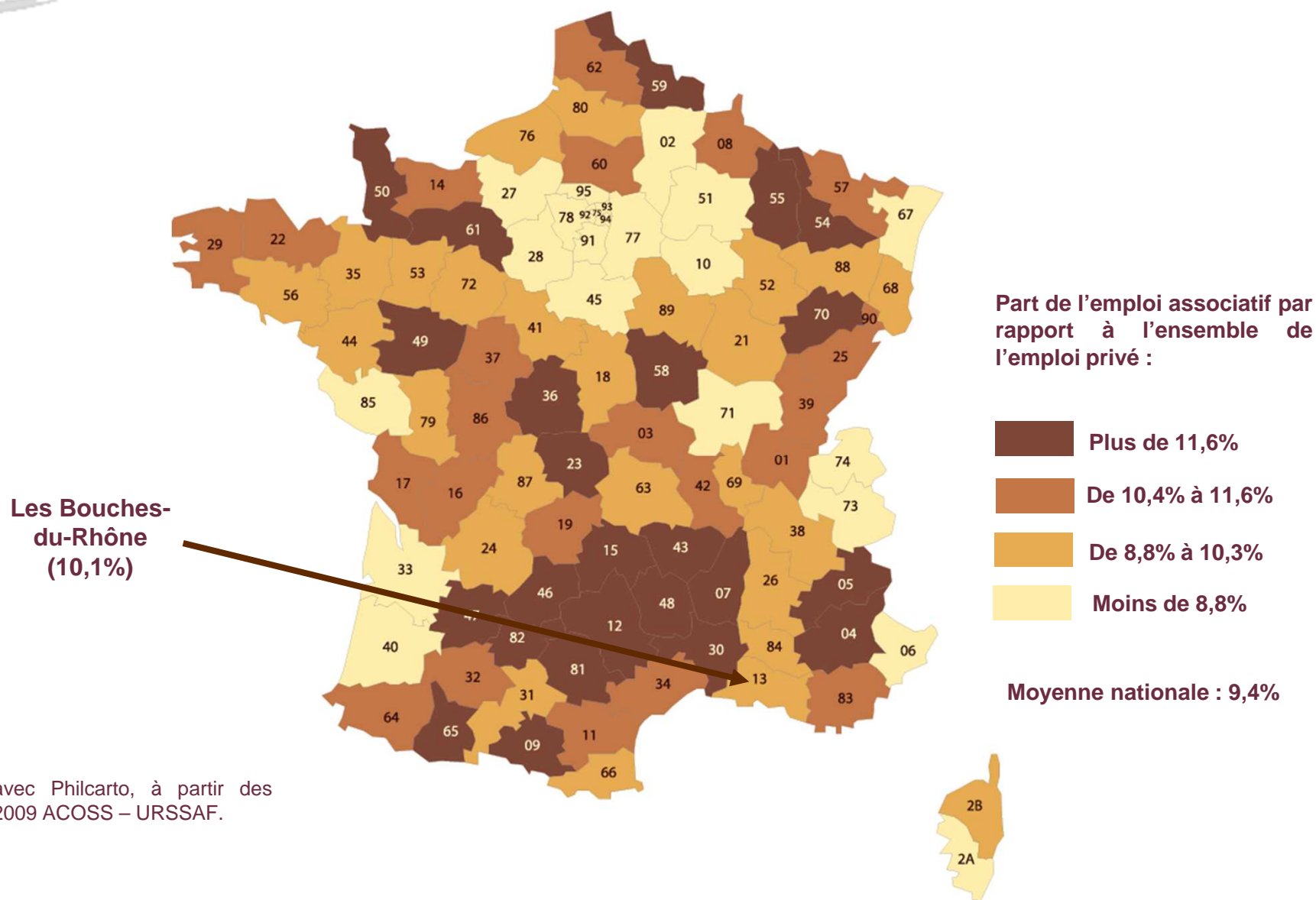
	Salariés		Masse salariale	
	Nombre	Part au sein du privé (en %)	Montant (en millions d'€)	Part au sein du privé (en %)
Bouches-du-Rhône	59 122	10,1%	1 096	7,2%
Région	132 847	9,9%	2 483	7,6%
France	1 773 475	9,4%	33 479	6,8%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009.

La part de l'emploi associatif au sein du secteur privé (un salarié sur dix), est ici légèrement supérieure aux moyennes régionale et nationale.

Un élément fort qui permet aux acteurs concernés et aux décideurs du département de prendre conscience de l'enjeu économique et social que représente le secteur associatif.

Enjeu économique dans les départements



Réalisé avec Philcarto, à partir des données 2009 ACOSS – URSSAF.

Activités départementales et contexte national

Répartition des salariés par secteur (en %)	Départementale	Nationale
Enseignement	12,6	12,3
Sport	4,3	3,8
Santé	7,8	7,3
Social	44,9	47,6
Loisirs	0,2	0,5
Culture	5,9	3,5
Autres activités ⁽¹⁾	7,1	11,3
Autres ⁽²⁾	17,3	13,7
Total	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z

Le département se distingue surtout par une plus forte présence de l'emploi associatif dans le secteur culturel, alors que celui du social est proportionnellement en retrait.

Importance de l'emploi du secteur social

Répartition au sein du secteur social (en %)	Départementale	Nationale
Hébergement médicalisé	6,6	9,1
Hébergement social	9,0	8,8
Aide à domicile	11,0	10,1
Accueil d'adultes handicapés ou de pers. âgées	0,2	0,4
Aide par le travail	5,1	7,5
Accueil de jeunes enfants	2,2	1,8
Accueil d'enfants handicapés	0,6	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,1	0,5
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	10,1	8,1
Part de l'emploi du secteur social	44,9	47,6

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2009. (1) Centres sociaux, aide aux victimes, activités caritatives...

Au sein du social, la plupart des secteurs sont en retrait par rapport aux repères nationaux. L'aide à domicile et l'accueil de jeunes enfants sont ici néanmoins un peu plus présents.

La place du régime agricole

Si une large majorité des associations relèvent du régime général de sécurité sociale (ACOSS – URSSAF), une part non négligeable relèvent du régime agricole (Mutualité sociale agricole). Les repères concernant le département, et les références nationales :

	Associations employeurs		Salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Bouches-du-Rhône	France	Bouches-du-Rhône	France	Bouches-du-Rhône	France
En nombre	170	6 793	1 122	89 200	18	1 499
En %	3,1%	4,3%	1,9%	5,0%	1,7%	4,5%

Source : MSA. Données 2009.

Les proportions d'associations du régime agricole, des salariés et de la masse salariale correspondants sont inférieures, dans le département, à celles de l'ensemble de la France.

La part qu'elles représentent en termes de salariés (plus faible qu'en termes d'employeurs) montre qu'il s'agit d'associations plus petites que la moyenne nationale.



**Le tissu associatif aujourd'hui
dans les Bouches-du-Rhône**



Combien d'associations en activité en 2010 ?

Personne ne peut avancer un chiffre avec certitude : on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil.

Nous procédons donc par estimation à partir de quatre critères complémentaires* parfaitement maîtrisés, et mesurés dans le département :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

La fourchette prudente que l'on peut avancer se situe
entre 40.000 et 44.000 associations en activité dans les Bouches-du-Rhône.

* A partir des travaux de Recherches & Solidarités, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.



Combien de bénévoles en 2010 ?

Nous avons construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation des associations vivantes et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête nationale 2010 IFOP pour France Bénévolat.

Les bénévoles intervenant dans les associations sont estimés à un peu moins de 11 millions en 2010. En tenant compte des engagements pluriels de nombreux bénévoles (un peu plus de 40%), on parvient à une moyenne de 14 bénévoles par association *.

- Sur cette base, on peut estimer entre 370.000 et 400.000, le nombre de bénévoles dans les associations des Bouches-du-Rhône, en 2010.
- Parmi ceux-ci, on peut distinguer entre 7 et 8 bénévoles en moyenne par association, intervenant au moins sur un mode hebdomadaire. Ce raisonnement conduit à estimer qu'entre 190.000 et 210.000 bénévoles interviennent au moins une fois par semaine dans les associations du département, en 2010.

* Environ 17 millions d'interventions bénévoles à répartir entre 1,2 million associations.



En guise de conclusion ...



Les chiffres clés

- Le département comporte entre 40.000 et 44.000 associations en activité, animées par 370.000 à 400.000 bénévoles dont 190.000 à 210.000 interviennent chaque semaine.
- Il se crée plus de 2.800 associations nouvelles dans les Bouches-du-Rhône en moyenne depuis 10 ans, avec un record de 3.046 créations en 2008-2009.
- Plus de 5.500 associations des Bouches-du Rhône emploient des salariés.
- Avec plus de 59.000 emplois, le secteur associatif représente plus de 10% de l'emploi privé du département : des emplois qui ne se délocalisent pas, très ancrés au territoire et créateurs de lien social.
- C'est un secteur qui a créé plus de 13.000 emplois depuis dix ans, et qui distribue 1,1 milliard d'euros de salaires annuellement.



Un panorama vivant

Un tel panorama permet de faire un point précis de la situation à un moment donné. Il devient un outil indispensable pour éclairer les acteurs associatifs et les décideurs.

Dès lors que le monde associatif est à la fois très vivant, il évolue sans cesse et se transforme. Il est donc utile de concevoir un suivi régulier de ces données, au fil des années :

- Le rythme des créations est-il toujours soutenu ? L'objet de ces créations reste-t-il le même ou se modifie-t-il en fonction des attentes de la population, de l'urbanisation ?
- Qu'en est-il de l'évolution de l'emploi dans les associations ? Le secteur demeure-t-il aussi créateur ? Qu'en est-il dans le sport, la culture, les loisirs ?
- Enfin, comment le département évolue-t-il au fil des années, dans son contexte régional, et dans l'ensemble national ?

Autant de sujets qui alimentent la réflexion pour permettre aux acteurs et aux décideurs d'accompagner les changements, et d'éclairer les décisions. Autant d'informations que Recherches & Solidarités tient particulièrement à actualiser, chaque année, pour l'ensemble des départements.

Annexe 1

Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activité artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Education	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers



Annexe 2

Quelques définitions relatives aux données sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Alors que pour les données antérieures à 2009, était considéré comme actif pour une année donnée, tout établissement présent au moins un trimestre de l'année, il est désormais compté au prorata du nombre de trimestres d'activité : 0,25 pour un trimestre, 0,50 pour deux trimestres ...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **emplois** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).
- Le **secteur concurrentiel**, appelé également secteur privé, couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.
- La **masse salariale** totale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette dé plafonnée.

Annexe 3

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Annexe 4

Sigles utilisés

ACOSS-URSSAF	Agence centrale des organismes de sécurité sociale, caisse nationale des URSSAF
CEA	Chèque emploi associatif
Code APE	code attribué par l'INSEE pour déterminer l'activité principale d'un établissement (en l'occurrence d'une association) par référence à la nomenclature d'activités françaises (NAF)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MSA	Mutualité sociale agricole
R&S	Recherches & Solidarités
SMPT	Salaire moyen par tête



Remerciements



L'Observatoire de la Vie associative

du Conseil général des Bouches-du-Rhône remercie l'équipe de

Recherches & Solidarités

Cécile BAZIN – Iwanig LE VAILLANT – Ida FALINOWER – Jacques MALET

pour ce travail.